



## Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 octobre 2023



Personnes présentes :Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, BOISLEUX Christian, CANDAEËS Roger, SANTY Jean Pierre, LAGRENE Franck, DEGEUSER Simon, DEGROOTE Philippe, LETERME Julien, LALIN Raphaël, DERON Laurence, BUKWINSKI Nathalie, VERMEESCH Julie

Procuration : Sébastien ROUSSELLE à Laurence DERON

Ghislaine ANSELIN à Philippe DEGROOTE

Absent excusé :

Est élue secrétaire de séance Madame Julie VERMEESCH

---

***Le quorum est atteint.***

***La séance est ouverte à 20h05.***

***Monsieur le Maire donne lecture du PV du 12 septembre 2023. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.***

**1) Présentation et demande d'étude du projet de renouvellement du parc éolien la Plaine de l'Artois.**

Monsieur Le Maire présente Monsieur PERROT et Monsieur BROZZU de la société WEB énergie et leur donne la parole afin de présenter le renouvellement du parc éolien sur la commune de Vis en Artois.

Actuellement, le parc éolien de la plaine de l'Artois est composé de 18 éoliennes produisant 14.4 MW soit 0.8 MW chacune.

Ce parc a été inauguré en 2012.

Pour ce projet de renouvellement, la WEB souhaite installer moins de machines (4-5 à Vis en Artois et 6 à Hendecourt) au même endroit ou dans les mêmes parcelles idéalement avec une puissance allant entre 6 et 7 MW chacune en supprimant les plus proches de la commune. Le raccordement électrique à un poste source des éoliennes ne se fera pas par la commune mais plutôt par le sud est et ouest (Marquion et Haplincourt). La zone actuelle du parc éolien est de 6600 m<sup>2</sup>. Le nouveau parc atteindra les 15000m<sup>2</sup>. Il faudra donc plus d'espace entre elles. La puissance des nouvelles éoliennes sera multipliée par 5 et la production par 9. La hauteur de ces éoliennes en bout de pôle sera entre 180 et 200m en corrélations avec les nouvelles éoliennes construites sur la commune d'Haucourt. L'emprise foncière des éoliennes sera plus importante au vu de leurs dimensions.



Toutes les personnes concernées propriétaire foncier et exploitant agricoles ont été contactées par la société et ont eu la présentation du renouvellement du parc éolien. La majorité ont signé un accord de principe.

La WEB espère que le parc éolien soit mis en service pour 2029 si le Conseil Municipal souhaite le renouveler. En parallèle avec ce nouveau projet, la WEB informe des retombés potentiels (IFER, Taxe foncière, Mesure d'accompagnement et Indemnisation pour l'utilisation des chemins) à la commune et des mesures d'accompagnement que ce soit en aménagement paysager, isolation de bâtiments communaux et propose une participation à l'investissement par les particuliers qui le désireraient.

Les retombées financières pour la commune seraient multipliées par 4 par rapport à celles actuelles.

La présentation étant terminée et après le départ des intervenants de la société WEB, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en débattre.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil concernés à titre privé par ce projet à ne pas prendre part au vote. Monsieur Christian BOISLEUX, Monsieur Raphaël LALIN et Monsieur Christian THIEVET.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement du parc éolien.

Nombre de votants : 12

Pour : 12 abstention : 0 contre : 0

## **2) Validation du bail commercial de la micro-crèche rédigé avec l'assistance de Maître MOULIN, avocat d'affaires.**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial rédigé par Maître MOULIN.

Après lecture de celui-ci, le Conseil Municipal souhaite ajouter quelques modifications au projet de bail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le bail commercial définitif avec le conseil de Maitre MOULIN.

Après délibération, à l'unanimité, l'Assemblée accepte de retenir Maître MOULIN pour la rédaction définitive du bail commercial au profit de la SAS et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dernier.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée le montant du loyer annuel prévu de la micro-crèche (16800euros) et explique que ce loyer sera minoré à 600 euros annuellement pendant 7 ans afin de compenser les travaux engagés par la SAS Ile aux bambins représentée par Madame MATHYS.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le loyer annuel de 16800 euros et accepte de minorer le loyer à 600 euros annuellement pendant 7 ans.

## **3) Zone d'accélération des énergies renouvelable**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Secrétaire Général de la préfecture en date du 29 septembre 2023. Monsieur le Secrétaire Général prend en compte l'opposition de la commune pour l'installation de nouveaux futurs



parcs éoliens et d'installation de méthanisateurs. En revanche, il souhaite que le Conseil Municipal délibère concernant le photovoltaïque.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Le Conseil Municipal souhaite que l'Eglise, les écoles et le logement sise 2 Place Jules Viseur ne reçoivent pas de panneaux photovoltaïques afin de conserver dans son intégralité le remarquable ensemble « art déco » réalisé par l'architecte Marcel BONHOMME.

En contrepartie, l'Assemblée émet la possibilité d'installer des capteurs solaires sur les toitures de la salle polyvalente et du local technique.

L'Assemblée s'oppose à l'installation de station d'épuration sur le territoire de la commune, le réseau d'assainissement va être relié à la station d'Eterpigny.

Le Conseil Municipal souhaite intégrer la zone du parc éolien actuel en nouvelle zone d'accélération des énergies renouvelable pour le développement éolien.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les potentiels proposés sur cartographie par la DDTM en photovoltaïque mais souhaite retirer l'Eglise, les écoles et logement sise 2 place Jules Viseur afin de garder l'architecture remarquable des bâtiments de style « art déco » et ajouter le local technique et la salle polyvalente. L'Assemblée s'oppose à l'installation de station d'épuration sur le territoire de la commune.

L'Assemblée propose la création d'une zone d'accélération d'énergie renouvelable sur la zone d'implantation actuelle des éoliennes de la plaine de l'Artois au Sud-Ouest de la commune.

#### **4) Devis pour le changement des menuiseries de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente le devis reçu par l'entreprise COLETTE concernant les menuiseries de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal propose de faire appel à d'autres entreprises pour devis comparatifs.

***La séance est levée à 00h00.***